

FOURNITURES, VOYAGES, CANTINE, GARDERIE, SOUTIEN SCOLAIRE... CE QUE COÛTE UNE RENTRÉE SCOLAIRE

Sans doute avez-vous déjà fait une grosse partie des achats pour cette rentrée scolaire. Avec quelques soupirs (c'est chaque année la même chose!), avec l'une ou l'autre crampe à l'estomac (aïe, le portefeuille!), mais avec beaucoup d'émotions aussi quand votre petit arbore fièrement son nouveau cartable ou que votre plus grande glisse sa calculette dans son sac à dos, prête à affronter sa première secondaire. Mais vos frais pour cette année d'école ne sont pas clôturés. À travers son analyse du coût de la rentrée scolaire, la Ligue des familles vous invite à partager l'expérience d'autres parents. Cette occasion vous indique quand il est possible de modérer vos dépenses et surtout si ces dépenses sont légales.

Comme chaque année, en cette veille de rentrée scolaire, la Ligue des familles publie les résultats de son analyse sur les frais scolaires. Cette année, elle porte sur le matériel scolaire, les sorties et voyages scolaires, l'alimentation et les garderies.

Trente-six familles (soit 70 enfants) ont eu la patience de noter tout au long de l'année leurs frais sur ces différents postes et ont eu la gentillesse de nous les faire parvenir. Des familles plutôt situées dans les classes moyennes supérieures : 5,6 % de ces familles gagnent entre 18 000 et 28.000 € par an, 47,2 % gagnent entre 28 000 et 44 000 € et 44,5 % gagnent plus de 44 000 €.

Une majorité des enfants de notre panel fréquente l'enseignement libre (53 %), le restant se répartissant entre l'enseignement communal (34 %), l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (11 %) et l'enseignement provincial (1 %). 44 % des enfants fréquentent l'école maternelle, 40 % l'école primaire et 16 % l'enseignement secondaire.

Notre but ici n'est pas d'objectiver la part du coût de la scolarité à charge des parents. L'échantillon ne nous permet pas d'avoir cette prétention scientifique. Notre objectif est de vous transmettre l'expérience d'une trentaine de parents sur les frais scolaires auxquels ils ont dû faire face. Et à travers elles, mettre en avant des pratiques positives, mais aussi négatives, voire parfois illégales, de certaines écoles. Afin qu'un jour - et c'est un long combat - chaque enfant puisse avoir accès à une école de qualité qui tend vers la gratuité.

Enfin, pour vous encourager à noter vos frais et à nous les transmettre, ce témoignage d'une maman qui a participé à notre enquête : « Noter les frais scolaires pour la Ligue m'a permis de me rendre compte du coût total sur une année et surtout d'une erreur de l'école qui m'a réclamé à deux reprises des frais dont je m'étais déjà acquittée et que j'ai payés une seconde fois. »

LES FOURNITURES SCOLAIRES

EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

40 € À PAYER EN MOYENNE DÈS LA RENTRÉE

Beaucoup d'écoles fonctionnent avec un système de liste de matériel à acheter pour le début de l'année. Cette liste est remise bien souvent en juin ou juillet. Le prix moyen de la liste des parents que nous avons sondés est de 40 €. Le plus frappant est la grande disparité entre le prix des listes de matériel. De 8 à 132 € ! Bien sûr, dans certains cas, la liste est complète et les parents ne doivent plus rien acheter durant le reste de l'année. Alors que dans d'autres cas, il s'agit essentiellement d'une liste de démarrage, à laquelle doivent encore s'ajouter des frais tout au long de l'année.

Certains parents se plaignent de la composition de la liste. Comme le dit une maman : « Le ma-

tériel demandé est très spécifique. Il est parfois difficile de le trouver ou il n'existe plus (papier à dessin d'un certain grammage introuvable même chez les spécialistes) ». Une autre maman déclare : « La liste du matériel de classe est une aberration, ils nous demandent des grosses boîtes pour tout : magicolors, pastels, lingettes, mouchoirs, gobelets, couverts, assiettes, etc. C'était déjà comme cela en classe d'accueil. Ils n'utilisent pas tout, mais redemandent la même chose l'année d'après. »

81 € À PAYER EN MOYENNE SUR L'ANNÉE

En plus des fournitures scolaires, les parents paient aussi d'autres frais, soit sur demande de l'école (abonnements à des revues, matériel pour des activités spécifiques, etc.), soit de leur propre initiative (cartable, plumier, etc.), bien

que la frontière entre les deux ne soit pas toujours très claire.

Pour l'ensemble des frais de fournitures scolaires (liste, matériel demandé par l'école, matériel acheté d'initiative), les parents d'enfants de l'enseignement fondamental paient en moyenne 81 € sur un an. La liste varie évidemment fortement entre les parents.

Parmi les postes de dépenses de ce budget, on peut relever le poids important du cartable (en général plusieurs dizaines d'euros). Autre frais

récurrent, les caisses de classe : un montant forfaitaire (très variable) payé tous les mois qui permet d'organiser des activités et d'acheter une partie du matériel de la classe.

Beaucoup de parents mettent l'accent sur la récupération du matériel du grand frère ou de la grande sœur ou l'achat de matériel « durable ».

Autre frais récurrent : les abonnements à des revues. À nouveau, il s'agit d'une dépense en réalité facultative, mais il nous revient que certaines écoles l'imposent.

LA BONNE IDÉE !

MATÉRIEL FOURNI PAR L'ÉCOLE

Il n'est pas rare aussi que certains parents n'aient aucune liste de matériel à acheter car tout le matériel est fourni par l'école. C'est l'association des parents qui intervient financièrement pour payer le matériel grâce aux bénéfices des fancy-fairs, fêtes de l'école et autres soupers des parents. Comme le dit ce papa : « Le comité des fêtes, assez actif, organise diverses activités génératrices de fond (souper, VTT, repas fancy-fair). Il intervient ainsi dans l'achat de matériel pour les classes (lecteur CD, armoires, abonnements, revues, etc.) mais aussi dans certaines activités. »

LES PIÈGES À ÉVITER

L'ÉCOLE PRIMAIRE NE PEUT PAS VOUS RÉCLAMER DE L'ARGENT POUR :

- la carte d'élève
- le journal de classe
- les diplômes et bulletins
- l'achat et la location de manuels scolaires
- des frais administratifs de gestion de l'école
- des photocopies
- une participation au projet pédagogique de l'école

EN SECONDAIRE

254 € À PAYER EN MOYENNE SUR L'ANNÉE

Pas de liste pour l'enseignement secondaire, mais des frais beaucoup plus importants. Selon notre enquête, les fournitures scolaires pour vos enfants du secondaire s'élèvent, en moyenne, à 254 €. Les disparités sont importantes. Le « record » de cette année est de 504 € de frais de fournitures scolaires pour un enfant en secondaire !

Contrairement à l'enseignement fondamental, les écoles secondaires sont autorisées à réclamer des frais pour les photocopies (avec un maximum de 75 € par an, forfait régulièrement dépassé) ou pour le prêt de manuels scolaires (jusqu'à

LES PIÈGES À ÉVITER

L'ÉCOLE SECONDAIRE NE PEUT PAS VOUS RÉCLAMER DE L'ARGENT POUR :

- la carte d'étudiant
 - le journal de classe
 - les diplômes et bulletins
 - l'achat de manuels scolaires (vous ne pouvez en aucun cas y être forcé)
 - des frais administratifs de gestion de l'école
- MAIS ELLE PEUT VOUS RÉCLAMER DE L'ARGENT POUR :**
- la location de manuels scolaires
 - des photocopies pour un montant maximal de 75 €

LA BONNE IDÉE !

ACHATS GROUPÉS

Autre manière de réduire les dépenses de fournitures scolaires : les achats groupés qui peuvent se mettre en place via le comité des parents. Des initiatives que la Ligue des familles soutient via sa campagne « Des solutions pour une rentrée solidaire, durable et moins chère ».

Vous souhaitez créer un groupement d'achats : rendez-vous sur www.laligue.be/ecolepourtous et retrouvez notre mode d'emploi.

232 € de manuels scolaires !). Des postes dans le budget qui expliquent en grande partie la différence entre le prix des fournitures scolaires chez les « grands » enfants. Beaucoup de parents témoignent et s'indignent de montants parfois très élevés pour les manuels scolaires. À noter que la législation actuelle ne permet pas aux écoles d'imposer aux parents de les acheter. Tout au plus les écoles peuvent-elles demander de les « louer ». Une règle que beaucoup d'entre elles contournent en proposant des achats groupés de manuels (facultatifs).



Marine, maman de deux enfants

« Pour les manuels scolaires, mon fils suit ses sœurs dans la même école, mais les manuels scolaires changent chaque année, ou changent d'un prof à l'autre. Peu sont donc réutilisables d'un enfant à l'autre ! C'est honteux ! »



CE QUE LA LIGUE A RÉUSSI À FAIRE CHANGER

INFORMER SUR LES RÈGLES

L'enquête de la Ligue des familles, publiée en février 2013 (leligeur.be/2013-5) montrait que 95 % des parents ne connaissaient pas les règles relatives à la gratuité de l'enseignement. Il en va de même (dans une moindre mesure) pour les profs et directions. Comment faire respecter les règles si elles ne sont pas connues !

La ministre de l'Enseignement a donc lancé un chantier pour la création d'un site internet dédié à cette question, où chaque acteur de la vie scolaire (institut, directeur, mais surtout parent) pourrait trouver les réponses à ses questions. Pour les parents qui n'ont pas internet, pas de problème, la ministre prévoit aussi d'imprimer des fascicules. Une circulaire « gratuité » viendra remplacer et actualiser celle de 2006 toujours en vigueur actuellement et qui ne donne pas de réponse à tout. Elle n'est pas encore disponible, mais la Ligue des familles vous tiendra informés de modifications éventuelles.

LES VOYAGES SCOLAIRES, ACTIVITÉS CULTURELLES OU SPORTIVES

Nous avons compilé les différents frais consacrés aux voyages scolaires (de plus d'un jour), aux excursions scolaires d'un jour et aux activités « en dehors de la classe » (visites, activités sportives). Nous y classons également les activités facultatives liées à la « vie de l'école », tels les fancy-fairs, spectacles des enfants ainsi que photos de classe.

EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

63 € À PAYER EN MOYENNE POUR DES SORTIES DIVERSIFIÉES

Entre les musées, les spectacles, les parcs d'attractions, les journées sportives, les chorales, les cours de cuisine, il y en a pour tous les goûts. On sent à travers cela une volonté des instituteurs et institutrices de sortir les enfants d'un cadre scolaire « classique ». Un dynamisme à souligner et à encourager, selon la Ligue des familles.

Côté portefeuille, ces activités coûtent en moyenne 63 € par an et par enfant. Un budget souvent étalé sur l'année. Cette moyenne cache en réalité des disparités très importantes : certains parents expliquent ne rien payer ou presque grâce à l'intervention de l'association des parents ou de la commune (pour le transport, par exemple). Pour d'autres, l'addition est beaucoup plus salée : jusqu'à 175 €. Pour certains parents, ce n'est pas le total (sur l'année) qui est un problème en soi, mais plutôt le coût d'une activité : parfois plusieurs dizaines d'euros pour une activité hors de l'école. Ou encore le manque

de transparence, comme l'explique ce parent : « L'école de mes enfants a notamment organisé des sorties dans deux musées. L'entrée de ces musées est gratuite pour les enfants de maternelle. L'école a facturé 17 € pour chaque sortie. Pourquoi ? »

Beaucoup de parents nous interpellent aussi sur la manière dont l'école demande de payer : parfois par facture, parfois par « enveloppe » remise par l'enfant au professeur. Ce qui n'est pas sans causer des problèmes (perte, pressions sur l'enfant, etc.).

40 € À PAYER EN MOYENNE POUR LA « VIE D'ÉCOLE »

Il y a aussi les activités facultatives, bien souvent organisées en dehors des heures de cours, et auxquelles les parents, frères, sœurs, mamys et papys participent : les fancy-fairs, les spectacles des enfants, les soupers des parents, la fête de l'école, etc. On y retrouve aussi les traditionnelles photos de classe (rangées dans cette catégorie car ce n'est pas à proprement parler une fourniture scolaire).

Selon notre analyse, vous déboursez en moyenne

une quarantaine d'euros (40,2 € pour être précis) par an et par enfant pour ces activités. Encore une fois, les disparités sont importantes (de 2,5 € à 93,75 €). Certaines écoles profitent de ces activités pour gagner un peu d'argent. Cet argent est redistribué, en quelque sorte, puisqu'il permettra de payer des activités pour les enfants. Les photos de classe, quand vous choisissez de les prendre, peuvent parfois être un poste relativement important : jusqu'à 46 € pour deux enfants dans notre enquête.

136 € À PAYER EN MOYENNE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE

Autre poste dans ce budget : les voyages. En moyenne 136 € pour les élèves de maternelle et de primaire. On remarque une fois de plus de fortes disparités, au niveau du type de voyage, de la durée et donc du prix. En plus, un voyage n'a pas lieu systématiquement chaque année.

Les voyages de ce type sont en général facultatifs. L'école ne peut donc en théorie pas vous obliger à y participer. Certaines écoles inscrivent toutefois les voyages dans le projet pédagogique, les rendant par là obligatoires. Une situation qui ne vous plaît manifestement pas, au vu des réactions de parents outrés que la Ligue des familles reçoit à ce sujet.



Esther, maman d'un enfant de 4 ans :

La direction de l'école ne communique pas avec ses profs. Il m'est arrivé d'avoir payé une activité par virement et que mon fils rentre de l'école, stressé parce que son institutrice l'avait menacé de ne pas pouvoir y participer faute d'avoir appris par le directeur que c'était déjà payé.



EN SECONDAIRE

77 € À PAYER EN MOYENNE POUR LES SORTIES DIVERSIFIÉES

Les sorties sportives et culturelles sont en moyenne un peu plus chères (77 €) que dans l'enseignement fondamental. Les sorties sont en général moins nombreuses, mais plus onéreuses. On remarque aussi moins de diversité pour les sorties grands enfants que pour les plus jeunes.

Concernant les voyages scolaires, ceux-ci n'ont pas lieu chaque année. Beaucoup d'écoles prévoient donc un étalement : les années sans voyage scolaire servent à « épargner » pour le voyage scolaire de l'année suivante. Concernant les prix, le record de l'an dernier (1 150 €) est loin d'être battu. Ouf ! Cette année, il est à 510 €. Cher, tout de même, pour une semaine.

LES PIÈGES À ÉVITER

Il n'existe pas de plafond concernant les frais de voyages scolaires. Cependant, il existe des règles. En ce qui concerne les voyages d'au moins 5 jours (les classes vertes, classes de neige, etc.), la réglementation prévoit un taux minimal de participation de :

- 75 % pour l'enseignement maternel.
- 90 % pour l'enseignement primaire et secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le taux minimal de participation est de 75 %, tous niveaux confondus.
- 75 % pour l'enseignement spécialisé (tous niveaux confondus).

Ceci est bien sûr théorique. Vous êtes nombreux à témoigner de la pression mise sur les enfants ou les parents pour que l'ensemble de la classe participe.

LA BONNE IDÉE !

L'INSTAURATION DE PLAFONDS

La Ligue des familles a mené une campagne « Réduire les frais de l'école », lors de l'année 2012-2013. Un des points de cette campagne demandait un encadrement des prix via l'instauration de plafonds et l'obligation de justifier le caractère pédagogique des voyages.

FACTURATION

La revendication de la Ligue des familles concernant la facture mensuelle à prévoir pour tous les frais demandés par l'école est presque réalisée : la ministre prévoit un décompte périodique qui tomberait entre une fois par mois et une fois tous les quatre mois. Les frais non mentionnés dans le décompte ne pourront pas être demandés aux parents.

Cette règle sera d'application pour les élèves de secondaire dès la rentrée 2013, et pour les élèves du fondamental dès la rentrée 2015.

Le hic : rien n'interdit toujours aux écoles de demander de payer « par l'enveloppe », via les enfants. Un problème pour la Ligue des familles qui estime que les enfants doivent être retirés de toute transaction financière entre les parents et l'école.

CE QUE LA LIGUE REVENDIQUE

LE TEMPS DU MIDI

Impossible ici de calculer combien ce poste vous coûte sur l'année. Entre les enfants qui ne fréquentent pas la cantine, les enfants qui y mangent une, deux ou trois fois par semaine, il y a évidemment des différences. Nous avons donc plutôt privilégié, à partir des réponses des parents qui participaient à notre enquête, la comparaison du prix d'un repas, ce qui nous semble plus judicieux. Vous pourrez ainsi juger par rapport à votre situation.

EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

À LA CANTINE

Parmi les familles de notre échantillon, près de 2 enfants sur 3 fréquentent régulièrement la cantine pour un repas chaud. Le prix moyen du repas chaud est de 2,80 €, auquel il faut parfois ajouter les frais de surveillance (voir plus loin). Partant de ces exemples, si votre enfant mange le repas chaud tous les jours pendant une année, ce qui fait grosso modo 35 semaines, la dépense tournera autour de 396 € (soit 2,8 € x 35 semaines x 4 jours).

En ce qui concerne les enfants en primaire, le repas est en général un peu plus cher. Toujours d'après notre échantillon, il faut compter en moyenne 3,01 € par repas. Un peu moins de la moitié des enfants mange régulièrement le repas chaud à l'école selon les parents que nous avons sondés. Sur une année scolaire complète, la somme dépensée pour les repas est un peu plus élevée qu'en maternelle et tourne autour de 421 €. En-dehors du temps de midi, certaines écoles organisent aussi des collations... obligatoires ! Leur prix et le concept varient et s'étalent de 0,20 € environ jusqu'à 1,2 € par jour ! Certaines collations sont collectives : l'instituteur achète avec

l'argent récolté une collation pour tout le monde. D'autres écoles ont un concept plus « participatif » mais pas toujours moins cher : à tour de rôle, l'enfant amène une collation préparée avec amour par Papa et Maman, pour toute la classe.

LA GARDERIE DE MIDI

Que vos enfants prennent le repas chaud ou non, beaucoup d'écoles vous facturent malgré tout la garderie de midi. Il s'agit presque d'un « droit de s'asseoir », même si les écoles ne le justifient pas ainsi.

Il existe deux formules.

Au jour le jour : selon notre enquête, il vous faudra compter de 0,4 € à 2,5 € par temps de midi. La majorité des montants se situent toutefois entre 0,5 € et 1 €. La moyenne se situe à 0,84 € par temps de midi par enfant pour ce genre de facturation. Si votre enfant reste tous les jours à midi à l'école, il vous faudra donc compter 117,6 € par an.

Le forfait : toujours selon notre échantillon, il vous faudra compter de 40 à 120 € par an que les écoles vous factureront au mois, par trimestre, à l'année. Heureusement, de nombreuses écoles ne font pas payer la garderie de midi. Si vous êtes nombreux à trouver cette situation scandaleuse, elle est malheureusement légale.

CE QUE LA LIGUE REVENDIQUE

LE TEMPS DE MIDI = UN TEMPS PÉDAGOGIQUE

Depuis peu, la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé un cahier des charges consacré à l'alimentation à destination des écoles (www.laligue.be). La Ligue des familles s'en réjouit car il s'agit bien de questions de santé publique (1 ado sur 5 est en surcharge pondérale !). Et pour aller un pas plus loin, elle plaide aussi pour une généralisation de ce cahier des charges et une revalorisation du temps de midi afin qu'il soit considéré comme un véritable moment pédagogique. Cela nécessite évidemment des moyens humains et financiers adéquats.

LA GARDERIE

L'horaire de papa et maman ne correspond pas toujours à celui de l'école. Ils commencent à travailler tôt et, pour éviter les bouchons, quittent souvent la maison vers 7h du matin. Il faut donc déposer les enfants à l'école bien avant que les cours ne commencent. Se pose aussi le problème de l'après-4 heures. Les parents ont donc recours à la garderie... payante.

EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

Il y a trois sortes d'accueil. L'accueil du matin (avant les cours), de l'après-midi (après les cours) et du mercredi après-midi.

0,76 € À PAYER EN MOYENNE PAR JOUR POUR L'ACCUEIL DU MATIN

Un parent sur quatre doit payer pour une garderie avant le début des cours. La moyenne de prix est de 0,76 € dans notre échantillon. Les prix varient cependant fortement : de 0,35 € à plus de 1 €. Si votre enfant va tous les jours à la garderie avant le début des cours, il vous en coûtera donc en moyenne 133 € par an (0,76 € x 5 jours x 35 semaines). Beaucoup de parents y font cependant appel de manière aléatoire. Il arrive que certaines écoles fonctionnent au forfait.

1,30 € À PAYER EN MOYENNE PAR JOUR POUR L'ACCUEIL DU SOIR

En ce qui concerne l'accueil après les cours, près de 60 % des parents ayant répondu à notre enquête y ont recours. Cet accueil coûte en moyenne 1,30 € par jour, plus cher que l'accueil du matin, sans doute parce qu'il peut atteindre parfois trois heures et plus.

Certaines garderies facturent aussi à l'heure, là ou d'autres préfèrent un forfait. Le prix varie d'un forfait de 1,25 € à des montants allant jusqu'à 2,50 € par heure de présence à l'accueil. On le voit, les diversités sont importantes. Si

votre enfant va à la garderie tous les jours après les cours, il vous en coûtera donc en moyenne 182 € par an (1,3 € x 4 x 35 semaines).

Certains parents font aussi appel à ce service pour le mercredi après-midi. L'addition augmente alors et peut atteindre les 32 € par mois (soit 8 € par mercredi après-midi).



Laurent, un enfant :

La garderie est gratuite en semaine, car elle est financée par la commune, et elle coûte 5 € le mercredi. De manière générale, c'est une catastrophe. Il n'y a pas assez de surveillantes, les enfants sont livrés à eux-mêmes, même en maternelle. Nous avons dû faire appel à une personne extérieure qui va chercher notre petit à l'école, le ramène à la maison et s'occupe de lui jusqu'à ce que nous rentrions du travail.

Elisa, enseignante :

Comme beaucoup d'enseignants, j'ai demandé à mes élèves une liste de matériel en début d'année... Rien d'extraordinaire : de quoi écrire, des crayons de couleur... Nous sommes encore bien lotis : chez nous, c'est la commune qui fournit les fardes et cahiers pour les élèves, mais ces denrées se font de plus en plus rares ! Je ne fais presque plus que des excursions gratuites, en transports en commun, pour que mes élèves dépensent le moins possible. Pour une activité artistique, à la garderie par exemple, je favorise le matériel de récupération... En tant qu'enseignante, je ne dispose évidemment pas d'ordinateur, d'imprimante, de téléphone, de carte de bibliothèque. Ce sont mes frais personnels. Car oui, pour travailler correctement, j'ai besoin de ces outils. Je donne beaucoup de ma poche, l'encre de mon imprimante, mes frais de téléphone pour appeler une collègue, une logopède ou l'école des devoirs ne me seront jamais remboursés ! A qui, d'ailleurs, devrais-je envoyer ma note de frais ?



CE QUE LA LIGUE REVENDIQUE

UN RYTHME SCOLAIRE ADAPTÉ À NOTRE TEMPS

Parce que :

- la femme au travail a remplacé la femme au foyer
- les parents combinent plusieurs emplois ou ont des horaires flexibles
- le rythme d'une journée scolaire n'est pas adapté au rythme « biologique » de l'enfant (assoupissement entre 11h30 et 14h et « grande forme » vers 15h !)
- des enfants passent jusqu'à dix heures par jour dans l'enceinte de l'école (de 7h30 à 17h30).

La Ligue des familles plaide aussi pour une réflexion globale sur les rythmes scolaires : les moments d'apprentissage pourraient se dérouler aux heures où les enfants sont les plus réceptifs ; la pause de midi devrait être plus longue et la journée se clôturerait plus vers 17h. Les devoirs seraient dès lors réalisés au sein de l'école.

Elle dénonce aussi le manque de moyens consacrés à la politique de l'accueil qui fonctionne en enveloppe fermée : plus il y a d'opérateurs qui entrent dans le dispositif du décret accueil temps libre, plus la part attribuée à chaque acteur est réduite.


LE SOUTIEN SCOLAIRE

Cette année, dans notre échantillon, 1 enfant sur 9 a recours à du soutien scolaire. Cela reste dans des proportions similaires à l'an dernier et à notre enquête publiée au mois de février 2013 (leligueur.be/2013-5). Il existe différentes formules de soutien scolaire selon l'âge de l'enfant et du type d'accompagnement attendu.

EN PRIMAIRE

C'est essentiellement aux logopèdes que les parents font appel et ce, à la demande de l'instituteur ou sur leur propre initiative. Une séance de logopédie coûte environ 20 € et est remboursée pour partie par la mutuelle. Comptez deux séances par semaine sur un an, cela vous fait près de 2 000 € dont 71 % sont remboursés (15 € de remboursement par séance). Attention : le montant et les conditions du remboursement peuvent varier d'une mutuelle à l'autre et selon le diagnostic posé.


EN SECONDAIRE

Ce sont davantage des difficultés en maths, néerlandais, anglais, etc., qui doivent être réglées. Dans certains cas, les parents décident de faire appel à une aide extérieure à l'école : grand frère ou grande sœur, proches, prof particulier ou société privée. 

Dossier réalisé par Michaël Verbauwheide



Gaëlle, 1 enfant :

Vu les problèmes à l'école de ma fille, un dossier a été constitué début 2012 pour des séances de logopédie deux fois par semaine. La mutuelle rembourse les frais pendant un an. 

LA BONNE IDÉE !

LE SOUTIEN SCOLAIRE DANS L'ÉCOLE !

La Communauté française vient récemment d'autoriser les écoles à réduire leurs heures de cours de 50 à 45 minutes pour permettre de grappiller 5 minutes par heure de cours. Avec la somme de ces 5 minutes, on offre à l'école d'avoir le temps d'organiser un soutien scolaire en son sein. L'idée est intéressante, même si elle contient le risque que certains profs n'aient plus le temps de voir toute leur matière.

LES PIÈGES À ÉVITER**ET SI LES RÈGLES
NE SONT PAS RESPECTÉES ?**

Plusieurs institutions peuvent être compétentes pour instruire une plainte.

Ces services travaillent gratuitement et respectent l'anonymat à votre demande.

Si l'infraction est constatée, le délégué général aux droits de l'enfant et le médiateur transmettront le dossier à l'administration. Mais le délégué général aux droits de l'enfant et le médiateur peuvent, eux aussi, interpellier les pouvoirs publics et émettre des recommandations pour que les règles changent.

- Le délégué général aux droits de l'enfant - 02/223 36 99 ou dgde@cfwb.be
- Le médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (uniquement pour les écoles officielles) - 02/548 00 70 ou courrier@mediateurcf.be
- L'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles - 02/690 89 25 ou julie.francois@cfwb.be

Les règles en matière de frais scolaires sont sur www.leligue.be/ecolepourtous

ACTU**DIMINUTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE : UN COUP DUR POUR LES PARENTS**

Le 1^{er} juillet 2013, le gouvernement fédéral annonçait sa volonté de diminuer l'allocation de rentrée de 15 % en 2013 et de 30 % en 2014. Dans la foulée de cette annonce, un sondage a été réalisé par la Ligue des familles via internet et Facebook. Vous êtes 2 500 parents à y avoir répondu. Pour la plupart d'entre vous, l'impact sera lourd ou appréciable (tous les résultats sur www.laligue.be/laligueur).

Ci-dessous, l'évolution des montants (non-indexés) d'ici à septembre 2014. Et lire aussi notre édito en page 31.

Âge	Allocation de rentrée 2012	Allocation de rentrée 2013	Allocation de rentrée 2014
0-5 ans	27,06 €	22 €	20 €
6-11 ans	57,44 €	50 €	43 €
12-17 ans	80,41 €	70 €	60 €
18-24 ans	108,25 €	95 €	80 €